



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 17 décembre 2024

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/103 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2023

Membres présents (54 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres excusés (6) : HERBET Yannick, LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

Membres absents (4) : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/103 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2023

L'assemblée est informée que conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activité 2023 le 30 septembre 2024.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique,

L'Assemblée de prend acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Annexe(s) -

[Rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis](#)

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD 	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024 Publication le 19/12/2024 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON  
--	---

RAPPORT



D'ACTIVITÉS



2023



ÉDITO



Sylvain TRANOY
Président
du PETR du Pays
du Cambrésis

Mesdames, Messieurs les élus,

L'année 2023 a été très active au service du territoire, mais comme le sont toutes les années au Pays du Cambrésis. Ceci grâce à votre participation active et à la qualité et l'investissement de notre équipe d'ingénierie.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les débats sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), résultant de la Loi Climat et Résilience ont à nouveau pris du temps et plus encore. Les modalités du ZAN sont inadaptées aux territoires périphériques, ruraux ou semi-ruraux et risquent d'amener à moyen terme à un blocage. Tant dans le cadre de la Fédération des SCoT que de l'Association Nationale des PETR et des Pays (ANPP) dont je suis administrateur, que dans le cadre d'un dialogue avec des parlementaires, j'ai plaidé pour une évolution importante de la Loi. La loi finalement adoptée le 20 juillet 2023 marque des progrès certains (création d'un compte foncier national et prise en compte de la renaturation dès la 1ère décennie, par exemple) ; mais elle ne règle pas les problèmes de fond. Ce contexte n'a pas empêché le Pays de continuer à avancer dans le processus de révision du SCoT et il a continué à accompagner les communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Concernant le développement durable, le PETR reste un acteur réel et tout particulièrement pour la transition énergétique notamment avec le cofinancement des audits énergétiques de communes/EPCI, avec la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, la poursuite de l'éla-

boration du Plan Climat Air Énergie et de la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial de la 3^{ème} révolution industrielle en partenariat avec l'ADEME, la construction du cadastre solaire, ou l'accompagnement technique et juridique des groupements d'agriculteurs sur les projets de méthanisation, mais aussi pour la biodiversité avec « Plantons des haies » et le programme « Plantons le décor ».

Dans le domaine de l'habitat, outre la continuité de nos programmes, Fonds Air-Bois, Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation énergétique et l'adaptation à la perte d'autonomie, la mission d'information-conseil de l'Espace France Renov, 2023 a été une année d'innovation avec la réalisation d'une mission d'audit énergétique sur 5 maisons de typologies GMF différentes pour diffusion aux propriétaires de ce type de maisons et une année de préparation de l'avenir proche avec les négociations avec l'ANAH pour la prorogation du PIG sur 2024 et 2025.

Dans le domaine du développement rural avec le programme européen LEADER, 2023 fut l'année des derniers projets de la programmation 2014/2022, l'année de la réalisation du projet de coopération avec le PNR Oise-Pays de France par la construction de la très utile et qualitative étude « Comment créer un lieu multi-services en milieu rural ? » et surtout l'année de la construction de la candidature du Cambrésis pour la programmation LEADER 2023-2027, candidature retenue par la Région le 30 Novembre 2023.

Le Pays au service du Cambrésis, tout simplement.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2023 lors du Comité Syndical du 09 avril 2024. Celui-ci a été transmis le 26 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

Crédits photo : Agence d'attractivité du Cambrésis, GB Optique Caudry, Urba Tech Solesmes, Communauté d'agglomération de Cambrai, Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, Communauté de communes du Pays Solesmois, Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis.

SOMMAIRE

- P.3 - ÉDITO
- P.4 - RAPPEL RÉGLEMENTAIRE
- P.6 - DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE
- P.7 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE
- P.10 - PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- P.13 - IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- P.22 - AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ
- P.26 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
- P.30 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2023
- P.32 - LEXIQUE

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

NOM DE GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Cambrésis
DATE DE CRÉATION	1 ^{er} janvier 2018 (SM SCoT : 30 juillet 2003)
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI
COMMUNES DU PÉRIMÈTRE	116 communes de l'arrondissement de Cambrai
NOM DU PRÉSIDENT	Sylvain TRANOY

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 28 MEMBRES :

Communauté d'agglomération de Cambrai	
TRANOY	Sylvain
COQUELLE	Guy
DENOYELLE	Jacques
DHERBECOURT	Eddy
DUEZ	Pascal
IVANEC	Bruno
LANGLAIS	Marc
MOMPACH	Pascal
NOLECOURT	Francis
PRETTRE	Michel
RINGEVAL	Maryvonne
SAYDON	Laurence
Communauté d'agglomération de Caudrésis-Catésis	
BASQUIN	Alexandre
BRICOUT	Frédéric
DEPREZ	Marie-José
DUBUIS	Bernadette
HENNEQUART	Michel
MODARELLI	Joseph
OLIVIER	Jacques
QUONJOU	Henri
RIBES	Laurence
RICHARD	Jérémy
RICHOMME	Liliane
Communauté de Communes du Pays Solesmois	
BISIAUX	Christophe
DHANEUS	Michel
ESCARTIN	Didier
MAROUZE	Sylviane

LES 5 VICE-PRÉSIDENTS

Laurence RIBES
vice-présidente en charge du développement territorial et rural et du tourisme

Alexandre BASQUIN
vice-président en charge de l'habitat

Jacques OLIVIER
vice-président en charge de la mobilité et du transport

Pascal MOMPACH
vice-président en charge de la trame verte et bleue et de plantons le décor

Didier ESCARTIN
vice-président en charge de la transition énergétique

SIEGE DE LA STRUCTURE

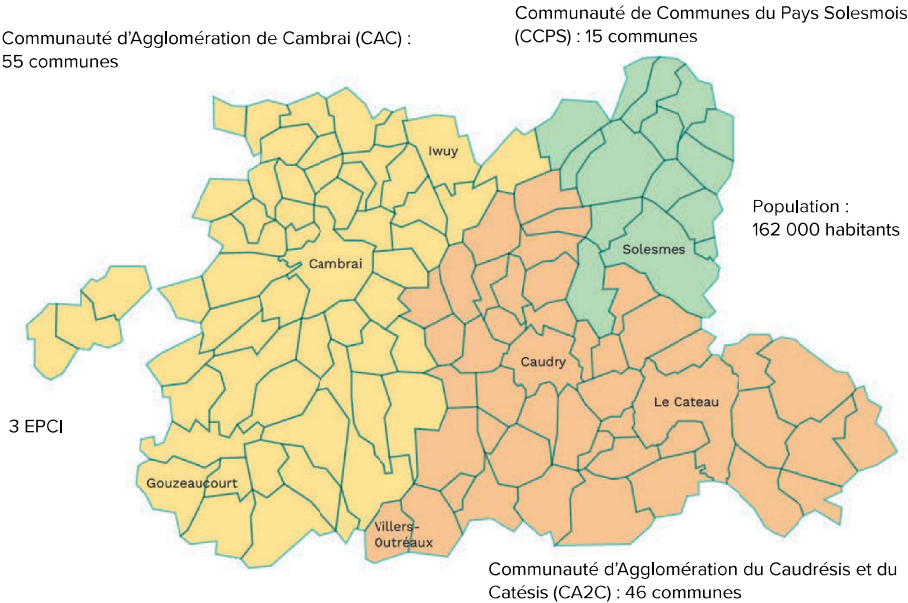
Au 1^{er} janvier 2023, les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Pole d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2023, le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai, regroupant 116 communes, pour une population qui avoisine les 162 000 habitants.



Composition du territoire du Pays du Cambrésis au 01 janvier 2023



Les missions Le PETR constitue un espace de mutualisation complémentaire aux compétences des EPCI membres en s'appuyant sur la concertation et les partenariats qui œuvrent au développement du territoire, en lien avec les différentes institutions tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement en matière de :

Urbanisme

Par une planification territoriale avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un accompagnement des communes sur la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

Environnement Climat Energie

Par une planification avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un Contrat d'Objectif COT TRI, (projets de rénovation du patrimoine public, projets de plantations, PDES...)

Mobilité

Par la définition d'un Schéma Directeur Vélo et une étude sur le syndicat mixte des transports

Développement rural

Par la mise en œuvre du programme européen LEADER

Habitat

Par l'amélioration du parc privé ancien avec le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et l'Espace France Rénov' / Guichet Unique de l'Habitat, le Fonds Air Bois

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ÉQUIPE DU PAYS

Pour mener à bien ses missions, le PETR est composé d'une équipe d'ingénierie.

- L'effectif se compose de :
- 6 agents en activités à temps plein
 - 2 agents en activité partielle (80 %)
 - 1 agent de la CAC mis à disposition du PETR, pour 0,7 ETP
 - 1 recrutement en cours (économiste de flux)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

Prénom Nom	Fonctions	Service
Mélanie Leguay	Directrice - Animatrice LEADER	Direction Développement Rural
Cammie Audin	Chargée de mission urbanisme	Urbanisme
Gérard Bévis	Chargé des finances	Finance
Dorothée Bin	Gestionnaire LEADER	Développement Rural
Aude Bombart	Chargée d'opération Habitat	Habitat
Ines Desprès	Chargée de mission plantation	Environnement/Climat/Energie
Jonathan Labaere	Chef de projet SCoT	Urbanisme
Magdalena Vanrenterghem	Cheffe de projet PCAET	Environnement/Climat/Energie
Sergine Vaubourgeix	Chargée de mission animation territoriale économique	Développement Rural

LA GOUVERNANCE

Le Pays, est administré par un comité syndical composé de délégués qui représentent les 3 intercommunalités du territoire. La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est également présente au sein du Conseil de Développement.

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

Composé de 84 membres nommés par les intercommunalités, le rôle du comité syndical consiste à valider les stratégies, les programmes d'actions et les projets, délibérer, voter le budget, gérer le personnel et communiquer sur les actions engagées.

Le comité syndical s'est réuni à 4 reprises : 02 mars, 13 avril, 11 juillet, 19 décembre.

RÔLE DU BUREAU

Composé de 28 élus issus des 3 intercommunalités du territoire : le Président, 5 vice-présidents et 22 représentants du territoire, le rôle du Bureau est de préparer les travaux du comité syndical et de suivre la mise en œuvre des décisions.

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises : 26 janvier, 23 mars, 22 juin, 18 septembre, 27 novembre.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le conseil de développement

RÔLE DES COMMISSIONS

Les commissions suivent les projets, élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours :

- Commission d'Appel d'offres / MAPA
- Commission Habitat
- Commission Environnement-climat-énergie
- Commission Urbanisme
- Commission Mobilité et Transports
- Commission Développement territorial et rural

RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement, instance de consultation est mutualisé avec les 3 EPCI depuis 2018. Organe représentatif de la société civile, le Conseil de développement constitue une force d'expertise. Il est amené à émettre des avis notamment sur un certain nombre de textes et d'orientations. Il peut être force de proposition et contribuer à la dynamique territoriale de l'arrondissement et à l'échelle des intercommunalités.

Conseil de développement

La mission du Conseil de développement est d'associer des membres de la société civile, acteurs socio-économique et associatifs, aux projets du territoire et des agglomérations qui le constituent.

Le Bureau du Conseil de développement s'est réuni à deux reprises, en 2023 :
Le 01 février à 17h et le 06 juin à 16h

En 2023, le Conseil de développement a donné un avis sur deux projets de territoire.



Consultation auprès du public sur le PCAET du Cambrésis

En réponse à la consultation auprès du public sur le PCAET du Cambrésis faite par le Pays, le Conseil de développement a réagi par la voix de son président qui a proposé d'apporter la remarque suivante :

Concernant l'objectif de division par 10 de l'artificialisation des sols à horizon 2050, pour une réduction des GES, il semble propice pour le conseil de développement de supprimer cet objectif relatif à l'artificialisation dans le PCAET, considérant qu'il n'est pas opportun d'amener des contraintes supplémentaires sur ce sujet par rapport à la législation (Loi Climat et Résilience - août 2021), dans un contexte où le développement du territoire risque déjà d'être fragilisé par les problèmes fonciers.

Il semble plus approprié de « tendre vers » un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et donc de valoriser les compensations par la renaturation.



Contribution du Conseil de Développement au Projet de territoire de la CA2C

En réponse à la sollicitation de la CA2C, le Conseil de développement, à partir du diagnostic du projet de territoire de la CA2C, a porté un regard sur les enjeux identifiés et a apporté des recommandations sur les pistes d'orientations que sont :

- Renforcer son identification et image
- Avoir une vision plus transversale et globale dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la transition écologique, du développement économique
- Mettre leurs projets en perspective au-delà de l'EPCI,
- Travailler à l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses atouts économiques et touristiques en partenariat avec l'Agence d'attractivité.



Le 10 février, le Conseil Economique, Social et Environnemental régional Hauts de France (CESER) a souhaité rencontrer les conseils de développement de l'agglomération du Douaisis, du Valenciennois et du Cambrésis.

L'objectif de cette rencontre était de discuter de l'action des conseils de développement et du CESER ainsi que leurs perspectives notamment dans le cadre de la démocratie participative.

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SCoT c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme porteur d'une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Il est destiné à mettre en cohérence les politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...



Restitution de l'atelier équipements, services et mobilités

OBJECTIFS DU PETR

- Accompagner les communes dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme et projets,
- Veiller à la mise en cohérence des projets d'urbanisme avec les orientations du SCoT,
- Réviser le SCoT et poursuivre sa mise en œuvre.

LE SCOT DU CAMBRÉSIS

MISSIONS RÉALISÉES

En 2023, l'équipe technique a :

- Accompagné une trentaine de communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU ou cartes communales,
- Préparé les avis du PETR sur les PLU de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Awoingt, Rieux-en-Cambrésis, Quiévy, Saint-Aubert et Tilloy-lez-Cambrai,
- Organisé les ateliers thématiques du SCoT (Projet d'Aménagement et Document d'Orientations et d'Objectifs),
- Mobilisé la commission urbanisme sur la rédaction du SCoT sur les thématiques « équipements, services et mobilités » ainsi qu'« environnement et cadre de vie »,
- Analysé la consommation foncière du territoire à la lecture des orientations du SCoT du Cambrésis,
- Participé à la révision du Programme Local de l'Habitat de la CA2C,
- Suivi l'évolution des SCoT voisins.
- Travaillé des propositions d'amélioration de la loi Climat et Résilience, dans le domaine de l'aménagement et de la consommation foncière, dans le cadre de l'implication du président du PETR dans les débats avec des parlementaires sur l'évolution de la Loi, en direct et via l'ANPP

Au total, la commission urbanisme s'est réunie à 6 reprises au cours de l'année 2023.

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES ATELIERS THÉMATIQUES DE LA RÉVISION DU SCOT :

Le premier trimestre 2023 a permis l'organisation de 3 ateliers thématiques pour construire ensemble le Projet d'Aménagement et le Document d'Orientations de Objectifs (DOO) du Cambrésis :

- Habitat et renouvellement urbain,
- Equipements, services et mobilités,
- Stratégie de développement économique.

Ces ateliers ont réuni élus, techniciens et personnes publiques associées afin d'écrire ensemble une base de travail permettant aux instances du PETR de définir les orientations du futur SCoT. La construction du schéma a été réalisée autour de préoccupations du quotidien, problématiques identifiées par les Maires de l'arrondissement :

- une première étape visait à écrire ce qui pourrait être les objectifs et sous-objectifs du Projet d'Aménagement,
- les réflexions se poursuivaient sur la déclinaison des actions et outils afin d'amorcer la rédaction du DOO.



Ateliers du Projet d'Aménagement et DOO du SCoT du Cambrésis

Ainsi, près de 150 participants se sont mobilisés pour l'ensemble des ateliers proposés. Cela a permis d'enrichir le contenu du SCoT en apportant des regards différents et complémentaires.

Sur la base de ces travaux, la commission urbanisme s'est ensuite réunie à plusieurs reprises afin de matérialiser les échanges par une proposition de rédaction du Projet d'Aménagement et du DOO. Ainsi les parties « équipements, services et mobilités » « environnement et cadre de vie » ont pu être entièrement rédigées pour pouvoir être proposées au Bureau puis au Comité syndical.

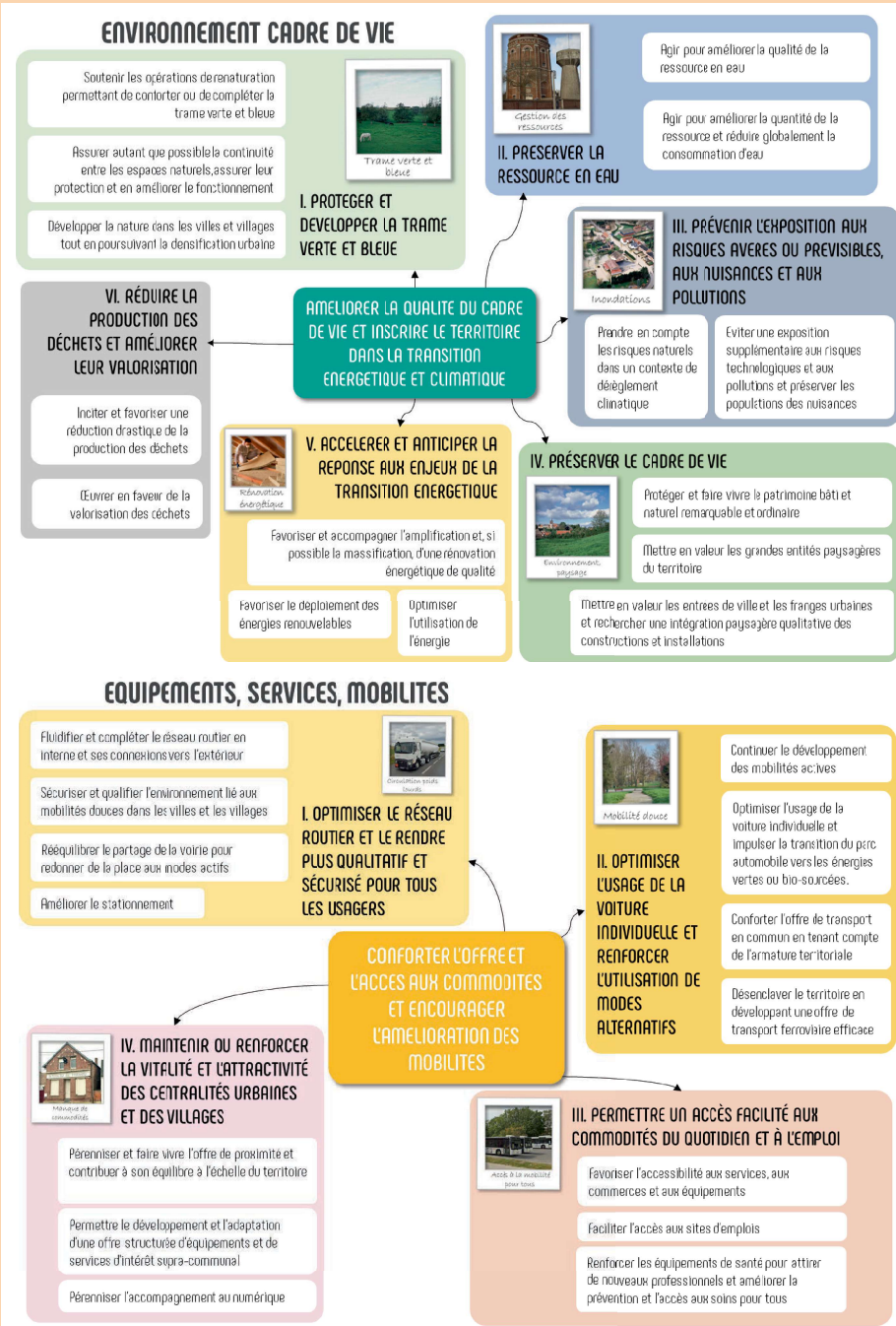
Des cartes mentales ont été réalisées afin de synthétiser leur contenu : page suivante >>

ZOOM sur la Loi sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette, résultant de la Loi Climat et Résilience)

Tant dans le cadre de la Fédération des SCoT que de l'Association Nationale des PETR et des Pays dont je suis administrateur, que dans le cadre d'un dialogue avec des parlementaires, j'ai plaidé pour une évolution importante de la Loi sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette, résultant de la Loi Climat et Résilience). En effet, les modalités du ZAN sont inadaptées aux territoires périphériques, ruraux ou semi-ruraux et risquent d'amener à moyen terme à un blocage. Une proposition de Loi émanant du Sénat pour assouplir le ZAN a été reprise et modifiée par l'Assemblée nationale, puis a fait l'objet d'un compromis en Commission Mixte Paritaire, compromis très imparfait du fait d'une relative rigidité de la majorité de l'Assemblée sur cette thématique ; La loi finalement adoptée le 20 juillet 2023 marque des progrès certains (comme la création d'un compte foncier national pour les grands projets comme le Canal Seine-Nord ou comme la prise en compte de la renaturation dès la 1ère décennie) ; mais elle ne règle pas les problèmes de fond qui conduiront à un blocage de nombreux territoires et communes si la Loi n'évolue pas de nouveau.

Sylvain TRANOY, Président du PETR du Pays du Cambrésis

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mène en partenariat. La mission « transition énergétique », c'est :

- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- La mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Territorial de la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI)

Pour ce faire, le Pays du Cambrésis s'engage dans un accompagnement des acteurs du territoire dans plusieurs actions :

- Leur projet de rénovation énergétique
- Le développement des projets d'énergie renouvelable (EnR)
- Leur projet de plantations, mais aussi porteur et référent de l'opération Plantons
- La mise en place de Plan Déplacement Etablissements Scolaires (PDES)



Le PCAET c'est quoi ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un **outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel**, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire, autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Les mesures mises en place mobilisent **tous les secteurs d'activités, en sollicitant tous les acteurs locaux publics et privés** (économiques, sociaux, environnementaux).

- Les 5 grandes étapes du PCAET
1. préparer et mobiliser en interne
 2. établir un diagnostic
 3. construire une stratégie
 4. constituer un plan d'action
 5. suivre et évaluer le PCAET

LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Fin 2017, le PETR du Pays du Cambrésis s'engageait dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les communautés d'agglomérations et de communes du Cambrésis ont transféré leur compétence au Pays, à savoir l'élaboration du PCAET. Le renouvellement des gouvernances des communes, intercommunalités et du Pays, l'attente de l'adoption du SRADDET, la crise sanitaire, les évolutions législatives en cours de procédure, ont fortement ralenti le processus d'élaboration du PCAET. Deux nouveaux volets ont été annexés au Plan climat : Un plan Air et une étude d'opportunité à la mise en place de ZFE (Zones à faibles émissions mobilité). En 2023, à la suite de la validation des objectifs stratégiques et du plan d'action, les avis de l'Etat et de la Région ont été sollicités, ainsi que la participation du public par voie électronique.

ACTIONS

La stratégie du PCAET retenue à l'horizon 2050 est :

« **Le Cambrésis, territoire résilient, sobre, à énergie positive.** »

Pour ce faire, le projet de PCAET s'appuie sur un plan d'action avec 6 priorités et 110 actions menées par divers acteurs du territoire (les collectivités, les syndicats, les entreprises, les associations, les agriculteurs...).

En 2023, le Pays a engagé plusieurs actions :

- Création et diffusion d'un cadastre solaire
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Mise en place de PDES – Plan Déplacement Etablissements Scolaires
- Réalisation de 4 journées d'informations : biomasse, PDES, qualité de l'air, solaire en autoconsommation
- AMO ENr (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables et de récupération)
- Diagnostic des zones chaudes et froides sur les espaces publics en s'appuyant sur l'outil Arbo Climat.



Le Contrat d'Objectifs Territorial de la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI) c'est quoi ?

Le COT-TRI est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale et l'ADEME, pour une durée de 3 ans.

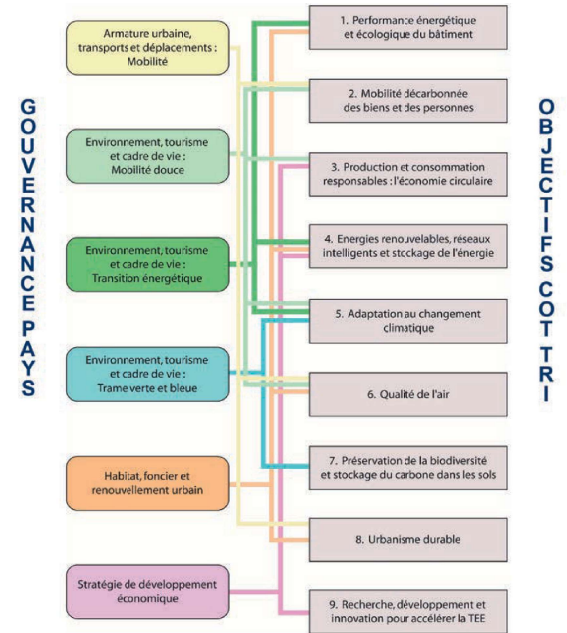
Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier – suivre – évaluer, communiquer, pour accélérer la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle dans une gouvernance locale. Il s'agit donc d'un dispositif permettant l'articulation et / ou le pilotage de différentes démarches menées par les territoires : SCOT, plan climat, démarches TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte), contrats d'objectifs EnR (énergies renouvelables) ou plateforme territoriale de réhabilitation énergétique de l'habitat.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE (COT TRI)

Le PETR a signé un Contrat d'Objectifs Territorial de la Troisième Révolution Industrielle) et met en œuvre plusieurs actions d'octobre 2020 à octobre 2023.

L'évaluation finale du contrat a été présentée lors du comité de pilotage du 11 juillet 2023. Fort de ses bons résultats (atteinte de 60% au minimum des objectifs dont 3 objectifs prioritaires à 100 %), le territoire a bénéficié de l'enveloppe complémentaire de 161 655 euros, qui s'ajoute à l'aide forfaitaire de 270 000 euros.

Ce dispositif a pu être complété par des financements de droits communs.





ACTEE 2 c'est quoi ?

ACTEE, l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, est un programme porté par la FNCCR la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal.

Son objectif, mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à mettre en œuvre des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

- Le programme ACTEE veut :
- Réduire la facture énergétique des collectivités
 - Diminuer les émissions de CO2
 - Contribuer à l'attractivité du territoire
 - Témoigner des engagements et inspirer par les résultats.

LES ACTIONS DU COT TRI

Sur le volet performance énergétique et écologique du bâtiment

- L'accompagnement du Pays, auprès des collectivités, consiste à :
- Faire des préconisations de travaux dans les bâtiments, en utilisant une caméra thermique
 - Aider à la réalisation d'audits énergétiques
 - Aider au montage des dossiers de subvention
 - Valoriser les CEE

- Le PETR :
- Est porteur de la **Prime Coup de Pouce permettant de bonifier certains CEE pour le changement de chauffage à énergie fossile** (fioul, charbon, gaz autre qu'à condensation). Prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.
 - A informé, accompagné et déposé les dossiers de **21 communes et EPCI pour valoriser les CEE** (Certificat d'Economie d'Énergie) issu des travaux de rénovation de l'éclairage public, d'isolation (murs, combles...), de menuiseries, de chaudières de bâtiments publics (écoles, salles polyvalentes, mairies, logements communaux...), **pour un total de 50 projets**. Ce dépôt a permis de valoriser un volume de 53 951 GWh cumac, soit plus de 400 000 € de prime CEE. **Le Pays tient le rôle de « tiers regroupeur » des CEE, consistant à mutualiser les demandes pour la vente.**
 - Est lauréat des appels à projets **SEQUOIA 2 et SEQUOIA 3**, dans le cadre du Programme ACTEE 2. Ses actions :
 - 34 audits énergétiques de bâtiments publics (écoles, mairies, salles polyvalentes, maison des associations...) sont réalisés auprès de 19 communes / EPCI et 21 audits sont engagés auprès de 15 communes.
 - Une actualisation de la démarche d'**inventaire du patrimoine public**, dans l'objectif de récupérer les nouvelles données de consommations, avec l'aide du CPIE ville de l'Artois.

Dispositif coup de pouce « chauffage tertiaire »

Vous êtes une structure publique ou une entreprise ? Remboursez vos équipements de chauffage à énergie fossile par des équipements plus performants et faites des économies d'énergie.

Comment faire ?

Contacter le Pays du Cambrésis > Signer la convention > Récupérer les travaux > Remettre les documents

Le pays s'occupe de :

Avec vous : Montre vos dossiers CEE > Vérifier l'éligibilité de l'opération > Déposer votre dossier au PNCEE > Valer votre prime

Montants :

Volume total de CEE d'une opération standardisée x coefficient de bonification.

Primes CEE	Bâtiments	Bâtiments	Bâtiments	Bâtiments	Bâtiments	Bâtiments
Fioul ou charbon	X.2	X.4	X.4	X.2	X.4	X.4
Gaz	X.3	X.3	X.3	X.3	X.3	X.3

Contact : n.cam@paysducambresis.fr 07 64 04 63 01 / 03 27 72 92 66

www.paysducambresis.fr



Les Certificats d'économies d'énergies (CEE) c'est quoi ?

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.

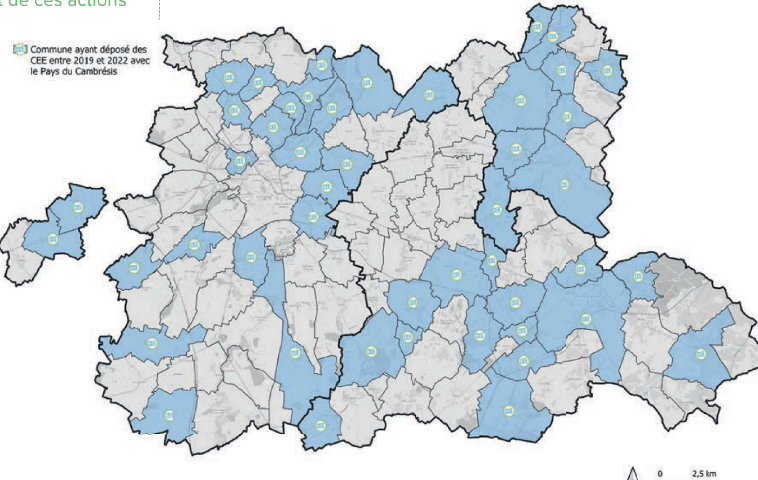
Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Ces CEE sont rattachés par des « obligés » (des producteurs d'énergie). Cette recette entre ainsi dans le plan de financement de ces actions vertueuses.

LE DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) EN 2023

De 2019 à 2023, le dépôt de CEE représente 109 118 Mwh dont 53 951 Mwh pour l'année 2023, répartis comme suit :

Types d'isolation et travaux effectués pour le dépôt des CEE entre 2019 et 2023.

Fiche CEE de référence	Type de travaux	Nombre 2019-2023
BAR-EN-102	Isolation murs résidentiel	2
BAR-EN-104	Menuiserie résidentiel	1
BAT-EN-101	Isolation combles	12
BAT-EN-102	Isolation murs	14
BAT-EN-103	Isolation plancher	2
BAT-EN-104	Menuiseries	3
BAT-TH-102	Chaudière haute performance	27
BAT-TH-103	Plancher chauffant	1
BAT-TH-104	Robinets thermostatiques	1
BAT-TH-105	Radiateurs	1
BAT-TH-108	Système de régulation	9
BAT-TH-113	Pompe à Chaleur Air/eau	25
BAT-TH-125	VMC simple flux	2
BAT-TH-126	VMC double flux	2
BAT-TH-158	PAC Air/air	2
RES-EC-104	Eclairage Public	81



IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Sur le volet habitat privé, le Pays du Cambrésis a :

- Mener l'étude d'optimisation de rénovation énergétique de maisons types GMF, dans le cadre des missions de l'habitat et valorisé dans le COT TRI

Les informations relatives à l'habitat se trouvent dans la partie « AMELIORER L'HABITAT PRIVE »

Sur le volet « Energies renouvelables et de récupération » du territoire

Le Pays du Cambrésis accompagne les réflexions du territoire sur le développement des énergies renouvelables (EnR) : éolien, méthanisation, solaire...Le développement de ces énergies doit permettre la transition énergétique du territoire : passer d'un modèle où le territoire est massivement dépendant d'importations d'énergies fossiles, de stock, à un modèle autosuffisant, ou tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables, de flux, voire de récupération, et principalement locales. Cela permet également de tendre vers une neutralité carbone.

Dans la continuité de l'AMO « éolien », le Pays permet aux collectivités de mobiliser une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner les projets d'énergies renouvelables sur le Cambrésis, déclinés en :

- projet « solaire »
- projet « méthanisation »
- projet « autres énergies (géothermie,...)



La mobilisation de l'AMO EnR, grâce à un accompagnement juridique, financier, de faisabilité, de communication, a permis de voir émerger plusieurs projets :

- Coopérative agricole de Saint Hilaire-lez-Cambrai en partenariat avec la commune d'Avesnes-lez-Aubert
- Collectif Méthasolesmois, avec la Communauté de communes du Pays Solesmois,
- SAS BIO 8 pour de la méthanisation sur la commune de Masnières.

D'autres études complémentaires sur la faisabilité et le potentiel de réseaux de chaleur ont eu lieu, soit par l'AMO EnR, soit par l'accompagnement de la commune pour répondre à l'appel à projet « réseaux de chaleur renouvelable » de l'ADEME : Escaudœuvres (sucrierie), Caudry (miscanthus), CA2C (crématorium), Masnières (Verrerie).

En 2023, deux projets solaires émergent (Doignies, CCPS). Le Pays les accompagne à l'identification précise de leurs besoins afin de mobiliser une AMO adaptée et bénéfique.

Le Pays du Cambrésis a rendu également disponible, à l'automne 2023, pour 3 ans, le cadastre solaire du territoire, réalisé par Cythelia, avec l'aide financière de l'ADEME et la Région Hauts-de-France, un mode d'emploi à l'appui : <http://www.paysducambresis.fr/cadastre-solaire-du-cambresis/>

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le cadastre solaire c'est quoi ?

Le cadastre solaire est un outil pour accompagner le développement du solaire qui prend la forme d'une plateforme qui permet de :

- Fournir un premier niveau d'information pour inciter les particuliers, entreprises et collectivités à « se lancer » par un calcul de la surface optimale, du coût, des gains, de la production des bâtiments
- Orienter ces acteurs vers les différents guichets d'accompagnement : Solaire en Nord, entreprises RGE

Ce nouvel outil permet à tous les habitants du territoire de connaître le potentiel solaire de leur habitation ou de leur entreprise pour produire de l'électricité (par des panneaux photovoltaïques) ou chauffer de l'eau (par des panneaux thermiques).

Le cadastre solaire prend en compte les effets d'ombres portées (immeubles, arbres, cheminées ...), ainsi que l'orientation et l'inclinaison des toitures.

Les propriétaires peuvent ainsi identifier, grâce à un simple code couleur, si leur toiture est propice à l'installation de panneaux solaires. Il suffit de renseigner une adresse ou de cliquer sur un bâtiment pour afficher son potentiel.



Sur le volet « Biodiversité et stockage de carbone » / « adaptation au changement climatique » :

Le Pays du Cambrésis a poursuivi, jusque septembre 2023, l'animation pour la plantation de haies et d'arbres agricoles dans le cadre de l'AMI « Plantons des haies » par une :

- **Animation collective entre les différents acteurs de la plantation** : Agriculteurs, communes, Fédération des chasseurs, Syméa, Association des Planteurs volontaires, Département, Région... Des informations presses, des articles, des flyers, des courriers ont été diffusés en nombre
- **Animation individuelle pour accompagner la plantation sur les parcelles agricoles** : communication auprès de l'ensemble des agriculteurs de l'arrondissement, 38 agriculteurs conseillés et accompagnés, 18 projets engagés, 7 projets concrétisés, 17 km d'arbres plantés en haies ou en agroforesterie.

A chaque fois, les intérêts économiques et environnementaux de la plantation étaient présentés :

- Restauration de la biodiversité
- Lutte contre l'érosion des sols
- Amélioration de la préservation de la qualité de l'eau
- Stockage du carbone
- Protection des animaux et/ou des cultures (abri du vent)
- Amélioration de rendements agricoles
- Valorisation potentielle en « bois énergie »

Le Pays a accueilli un stagiaire, en Maîtrise 1 « Urbanisme et Aménagement », pour travailler sur la cartographie des espaces végétalisés / à revégétalisés sur les espaces communaux (parking, place, cour d'école...), en lien avec l'outil Arboclimat. L'objectif étant d'avoir un diagnostic, de guider les communes sur les espèces végétales les plus appropriées selon l'espace communal.

En parallèle, le Pays accompagne les particuliers et les collectivités dans le cadre de l'opération « Plantons le décor ».



Concernant la qualité de l'air, le Pays a déposé une candidature AACT'AIR (Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'AIR) qui a été retenue par l'ADEME. La convention a été signée le 27 octobre 2023.

Le projet d'étude proposé consiste en : un état des lieux de la qualité de l'air intérieur dans 3 à 6 établissements pilotes (écoles), un partage de diagnostic avec les différents acteurs permettant d'adapter la sensibilisation et les protocoles d'aération déjà en place et enfin une évaluation de l'efficacité des actions entreprises via de nouvelles mesures de la qualité de l'air. Une phase d'extrapolation permettra de déployer les conclusions de l'étude à l'ensemble du parc de bâtiments scolaire. Le projet permettra ainsi de réinterroger les pratiques de manière éclairée et pragmatique et d'amplifier le passage à l'action.

Sur le volet économie circulaire

À la suite de la réunion d'information sur les Projets Alimentaires de Territoire qui a notamment permis de présenter le projet de PAT (programme Alimentaire Territorial) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son avancée, et de faire le point sur les démarches et initiatives du territoire, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a partagé sa volonté de développer un PAT sur son territoire.



Le programme MOBY c'est quoi ?

C'est un programme complet d'accompagnement destiné aux collectivités territoriales et aux établissements scolaires.

Faciliter l'accès aux **modes de déplacement alternatifs** et actifs vers l'école, c'est avant tout comprendre les enjeux de chaque établissement scolaire et les **pratiques de déplacement** de leurs usagers. C'est aussi impliquer les **premiers acteurs de la mobilité scolaire**, les élèves eux-mêmes, quel que soit leur âge.

La concertation avec les **acteurs locaux**, la connaissance du terrain, la sensibilisation des élèves sont les trois piliers du programme MOBY pour l'accompagnement des collectivités locales.

Sur le volet « mobilité durable »

En 2023, le Pays a poursuivi son accompagnement au déploiement du programme MOBY qui **aide les collectivités locales et les établissements scolaires élémentaires volontaires à renforcer l'écomobilité scolaire** (limitation du recours à la voiture individualisée pour une plus grande sécurité).

Les communes engagées sont Escaudœuvres – 2 écoles ; Masnières – 1 école ; Raillencourt-Sainte-Olle – 1 école et les établissements scolaires (Cité Paul Duez à Cambrai – collège et lycée)

Un diagnostic du PDES (Plan Déplacement Etablissement Scolaire) a été lancé, avec en amont une phase de sensibilisation à l'écomobilité auprès de l'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire (enfants, parents, enseignants, agents, élus...). A terme un PDES sera rédigé, accompagné d'un bilan à la fin de l'année scolaire : résultats obtenus, actions à poursuivre, pérennisation...

Sur le volet « Communication – Information »

En 2023, 4 journées d'informations se sont déroulées :

- Se chauffer avec la biomasse produite sur le territoire : 10 mars, à Ors
- Comment mettre en place un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) sur ma commune : 3 mai, à Awoingt
- Améliorer la qualité de l'air des bâtiments recevant du public : 7 juin, à Beauvois-en-Cambrésis
- Installer du solaire en autoconsommation : 4 octobre, à Doignies.





Plantons le décor c'est quoi ?

Initiative en faveur de la préservation du paysage local, l'opération « Plantons le décor », lancée en 2010 par Espaces Naturels et Régionaux (ENRx) consiste à permettre aux habitants, communes, associations, de passer une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux auprès des pépiniéristes, partenaires du Centre régional de ressources génétiques et d'ENRX.

Près de 150 arbres, arbustes et fruitiers sont proposés dans un catalogue mais également des variétés potagères régionales.

PLANTONS LE DÉCOR, CAMPAGNE 2023/2024

Véritable succès depuis plus de 10 ans, avec près de 60 000 arbres « essences locales » et plus de 1 500 fruitiers commandés, l'opération Plantons le décor, organisée par Espace naturels régionaux (ENRx), a fêté ses 30 ans en 2023.

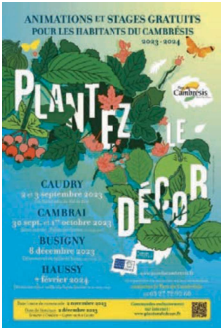
LES COMMANDES

De septembre à novembre, les particuliers, collectivités, professionnels, associations, agriculteurs ont pu passer commande sur le site internet de l'opération : <https://www.plantonsledecor.fr>

En 2023, 60 commandes d'arbres champêtres, fruitiers et de graines d'essences régionales pour un montant de 7 500 € commandés à des pépiniéristes locaux.

La livraison annuelle s'est déroulée le samedi 02 décembre, le matin au Centre d'Animation Eclipse à Cambrai et l'après-midi sur la base de loisirs du Val du Riot à Caudry.

Le Pays du Cambrésis remercie les pépinières de la Cluse et Delsert pour l'approvisionnement des plants ainsi que le Centre d'Animation Eclipse et la base de loisirs du Val du Riot d'avoir permis d'occuper leur parking pour la livraison.



Les stages et formations

Dans le cadre de l'opération Plantons le décor, deux stages gratuits ont été organisés à destination des habitants, des agents communaux, des associations...

- Le 08 décembre 2023, à Busigny : formation de taille de haies / 15 participants
- Le 07 février 2024, à Haussy : démonstration de taille de fruitiers / 30 participants

Merci aux communes de Busigny et de Haussy pour leur accueil et aux deux formateurs de ENRX.

Année 1 - 2010



Arbres et arbustes champêtres : 2 166
Arbres fruitiers : 108
Sachet de Graines et bulbes : 0

Année 6 - 2015



Arbres et arbustes champêtres : 10 500
Arbres fruitiers : 1 200
Sachet de Graines et bulbes : 550

Année 11 - 2020



Arbres et arbustes champêtres : 31 672
Arbres fruitiers : 1 888
Sachet de Graines et bulbes : 1 000

Année 14 - 2023



Arbres et arbustes champêtres : 60 730
Arbres fruitiers : 2 428
Sachet de Graines et bulbes : 1 489



La mission principale de l'Espace Conseil France Rénov' (préalablement appelé Espace Info Energie et Espace Conseil FAIRE) est d'apporter des conseils personnalisés aux ménages et aux professionnels d'ordre technique, financier et réglementaire sur tout projet de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie.

L'Espace France Rénov' c'est quoi ?

Au 1^{er} janvier 2022, l'Espace Conseil FAIRE devient l'Espace Conseil France Rénov'. Il apporte informations et conseils aux particuliers mais oriente aussi les professionnels et communes sur les problématiques de l'énergie dans le logement : économie d'énergie, maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable.

Sur l'arrondissement de Cambrai, il est porté par l'ADIL du Nord Pas-de-Calais, grâce à un cofinancement Région, ADEME et PETR du Pays du Cambrésis.

Permanences 2023

L'espace d'accueil permanent est localisé à Cambrai (au 1-27 place Porte Notre Dame). Des permanences dans 7 communes de l'arrondissement sont également réalisées : 171 personnes ont été reçues en rendez-vous sur ces lieux de permanences délocalisées en 2023.

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ

Le PETR intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement dans le cadre des missions déléguées par les EPCI membres.

Les priorités identifiées sont la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, dans le parc privé, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'Espace France Rénov', le Guichet Unique de l'Habitat, du Programme d'Intérêt Général (« Habiter mieux ») et de la Prime Air Bois.

L'ESPACE FRANCE RÉNOV' ET LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT ACTIONS

La mission d'information-conseil de l'Espace France Rénov' est développée depuis 2012 sur le territoire (initialement dénommé Espace Information Energie « EIE »). Depuis cette date, le nombre de demandes reste plus ou moins stable :

- 1247 actes en 2023 (1397 demandes en 2021 et 1189 demandes en 2022) dans le cadre du programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique). Les actes A1 (une information de premier niveau apportée par téléphone) ont connu une légère baisse entre 2022 et 2023 (-2%) tandis que les actes A2 (un conseil personnalisé apporté en rendez-vous ou par téléphone) ont augmenté de presque 10% en un an.
- En 2023, 84% des demandeurs sont des propriétaires occupants et 12,5% sont des propriétaires bailleurs.
- La grande majorité des projets concernent des maisons individuelles (avec ou sans mitoyenneté).

Sur l'année 2023, quelques animations ont été réalisées par la conseillère France Rénov' sur le volet sensibilisation du public. Nous relevons l'organisation et l'animation d'une journée d'information auprès des conseillers numériques et France Services en janvier 2023 et la participation de la conseillère aux plénières locales du Projet BUSLEAGUE 2.

En novembre 2023, INHARI a présenté les aides habitat sur la précarité énergétique au SIEC.

Le Pays du Cambrésis a été lauréat, en 2020, de l'appel à projets « Mise en place de guichets uniques de l'habitat (GUH) » lancé par la Région Hauts-de-France, en partenariat avec l'État et l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Le GUH a été confié à l'Espace Conseil France Rénov', déjà identifié comme porte d'entrée privilégiée des questions relatives à la rénovation énergétique.

Commune	Lieu	Périodicité	Horaires
Caudry (CA2C)	CCAS	2 ^e - 4 ^e mardi du mois	9h-12h /14h-17h
Avesnes-les-Aubert (CA2C)	Mairie	4 ^{ème} lundi du mois	14h - 17h
Le Cateau-Cambrésis (CA2C)	Maison de services au public (MSAP)	3 ^{ème} mer. du mois	9h - 12h
Busigny (CA2C)	Mairie	3 ^{ème} mer. du mois	14h - 17h
Iwuy (CAC)	Mairie	1 ^{er} lundi du mois	14h - 17h
Gouzeaucourt (CAC)	Maison de services au public (MSAP) - Mairie	2 ^{ème} mercredi du mois	9h - 12h
Solesmes (CCPS)	Siège de la CCPS	3 ^{ème} jeudi du mois	9h-12h /14h-17h

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ



Le PIG, c'est quoi ?

Le Programme d'intérêt Général est un programme d'aides aux travaux qui apporte une aide financière aux propriétaires occupants sous conditions de ressources – pour leur projet de rénovation globale de leur habitat (en 2023, un projet permettant de réaliser au moins 35 % d'économies d'énergie).

L'opérateur INHARI a été missionné par le Pays du Cambrésis pour accompagner gratuitement les habitants dans les nombreuses étapes de leur projet de rénovation : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis, scénarii de travaux, montage des dossiers de demande de subventions, suivi des travaux...

Le + du PIG est l'évaluation énergétique : un audit simplifié avec une méthode de calcul basée à partir des consommations conventionnelles et de factures réelles, et la proposition de deux scénarii de travaux : projet amélioré / projet optimisé.



LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
« HABITER MIEUX »

Un premier Programme d'Intérêt Général (PIG) a été initié de 2013 à 2018 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023 est le second programme. Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales. Il a pour mission de lutter contre la précarité énergétique (à travers un objectif de 130 dossiers annuels) et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (avec un objectif de 40 dossiers annuels). Le suivi animation du programme est confié à l'association INHARI qui dispose d'une antenne locale à Cambrai. Dans ce cadre, elle accompagne les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH dans leur projet de travaux et demandes subventions (ANAH, Région, Département, caisses de retraite, Territoire, etc.). Ce programme permet ainsi aux ménages de mobiliser d'autres financements que ceux de l'ANAH afin de réduire leur reste à charge tout en réalisant un bouquet de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie significatives.

ACTIONS

- En 2023, le rythme et la qualité de l'accompagnement ont été maintenus :
- 129 dossiers déposés pour l'amélioration énergétique
 - 40 dossiers déposés pour l'autonomie
 - 112 dossiers soldés en 2023 pour l'amélioration énergétique (86 en 2022)
 - 50 dossiers soldés en 2023 pour l'autonomie (30 en 2022)
 - 2 358 354 € HT de travaux réalisés et soldés
 - 3 630 968 € HT de travaux réalisés en 2023 (2 358 354 € HT en 2022)
 - En moyenne, 42 % d'économie d'énergie réalisées par les 112 ménages ayant soldés leur dossier « Amélioration énergétique »

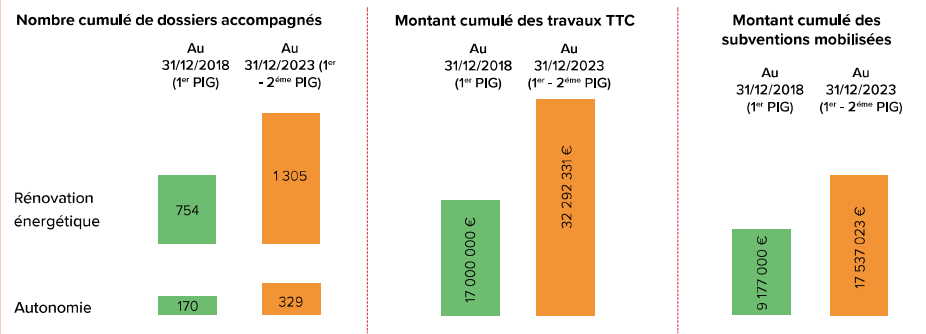
Détail des aides aux travaux 2023 du dispositif PIG 2019-2023

Financiers	Montants des aides engagées en 2023
Anah	2 058 551 €
Département – NEHS et J'Aménage 59	158 113 €
Région - AREL	156 000 €
Prime Pays du Cambrésis (500€ sur les dossiers Energie et 560€ sur les dossiers Autonomie)	89 820 €
Prime CA2C (61 dossiers agréés en 2023)	18 300 €
Autres financeurs (caisses de retraite principalement)	109 394 €

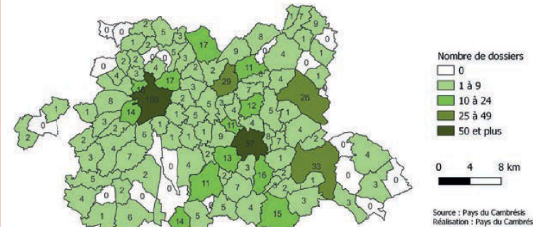
Nouveauté en 2023, un partenariat expérimental noué avec la Région Hauts-de-France donne accès au Service Public d'Efficacité Énergétique (SPEE), qui permet à des bénéficiaires du PIG (dans la limite d'un contingent annuel) d'accéder à un accompagnement technique et financier complet.

Ainsi, au-delà de la réalisation de l'audit avec scénarii de travaux, les ménages du PIG signant un contrat avec la régie du SPEE ont également accès à des prêts (dont l'éco prêt à taux zéro pour financer leur reste à charge) et à l'avance totale du coût des travaux réalisée par la régie. En 2023, le montant de la participation du Pays du Cambrésis au coût de service (de 1860 euros) a été revalorisé, passant de 300 euros à 1800 euros.

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ



Nombre de dossiers agréés dans le cadre du PIG sur période 2019/2023



Communication – Événementiel

Depuis 2023, un nouveau tract réalisé dans le cadre du PIG a été diffusé sur le territoire (EPCI, mairies, associations, site internet, réseau social,...). Des points avec la presse ont été programmés à plusieurs reprises au cours de l'année afin de sensibiliser le grand public.



Des fiches exemples illustrant des projets de travaux du PIG sur le Cambrésis viennent également compléter les actions de sensibilisation réalisées en matière de rénovation énergétique ambitieuse.



Le recensement des artisans RGE (en date de juin 2023) dont le siège est localisé sur l'arrondissement de Cambrai a permis de communiquer de manière régulière auprès de cette cible sur le second semestre 2023. Un premier petit déjeuner de la rénovation s'est tenu en septembre 2023 en lien avec le CD2E pour échanger, avec les artisans, sur les groupements d'entreprises.

Enfin, un partenariat avec Cambrésis Emploi se poursuit dans le cadre du projet BUS LEAGUE 2 afin de faire connaître le PIG aux artisans du territoire et d'échanger avec eux sur les atouts et les difficultés rencontrés (par exemple, concernant la qualification « RGE » dont les entreprises doivent disposer pour permettre aux habitants de bénéficier des subventions, dans le cadre de leur projet de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement).



La prime Air Bois, c'est quoi ?

La prime Air Bois apporte une aide financière à hauteur de 1 350 € maximum pour permettre aux particuliers de remplacer un appareil de chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé antérieur à 2002, par des appareils labellisés « flamme verte » (7 étoiles ou équivalent) plus performants, et surtout moins polluants.

La subvention sera de 1 350 € dont le cofinancement se compose de la manière suivante :
- ADEME : 675 €
- Pays du Cambrésis : 425 €
- EPCI concernée (CAC, CA2C, CCPS) : 250 €

Tract Prime Air Bois 2023-2025



LA PRIME AIR BOIS 2023-2025

La première convention « Fonds Air » entre l'ADEME et le Pays du Cambrésis a pris fin en décembre 2021. Fort de son succès, le Pays du Cambrésis, avec l'accord des trois EPCI de l'arrondissement, a candidaté une seconde fois en 2022. Celle-ci a été retenue pour une mise en œuvre triennale de janvier 2023 à décembre 2025. L'objectif est de renouveler 180 appareils en 3 ans.

Le Fonds Air Bois 2 est piloté et animé par le Pays du Cambrésis qui a en charge le suivi des objectifs, l'instruction des dossiers et le volet communication. L'Espace Conseil France Renov' est mobilisé dans la pré instruction des dossiers en cohérence avec son rôle de conseil et de sensibilisation (sur le choix des artisans, le choix des appareils, le brûlage des déchets verts, le choix et le stockage du combustible, etc.). À noter que les artisans RGE sont fortement associés et constituent le principal relai d'information auprès de leur clientèle. Au 31/12/2023, 49 dossiers ont été instruits sur le territoire soit près d'un tiers des objectifs du Fonds Air Bois.

Cette action renforce la prévention sur le volet « qualité de l'air » sur l'arrondissement de Cambrai.

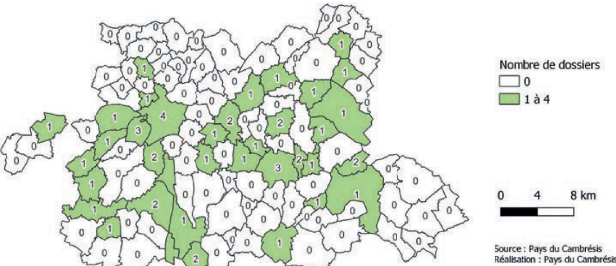
ACTIONS

La prime Air bois 2023-2025 aura pour objectifs de :

- remplacer 180 appareils bois vétustes en 3 ans
- lutter contre la pollution de l'air
- permettre aux ménages de mieux se chauffer au bois et de faire des économies d'énergie
- sensibiliser sur le brûlage des déchets verts

Financiers	Montants
ADEME	121 500 €
Pays du Cambrésis	76 500 €
EPCI : CAC, CA2C, CCPS	45 000 €

Nombre de dossiers agréés dans le cadre du Fond Air – année 2023



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le PETR soutient le développement rural et l'économie de proximité grâce à la mobilisation du programme européen LEADER qui accompagne financièrement le Cambrésis dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.



LEADER c'est quoi ?

LEADER signifie Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale.

Il s'agit d'un programme européen qui accompagne financièrement les territoires dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.

Avec ce programme, l'Europe s'engage en co-finçant des actions portées par les collectivités, entreprises et associations. Ces actions doivent répondre à une stratégie territoriale et contribuer au développement du territoire.

Le programme LEADER est animé par le GAL (Groupe d'Action Local) qui repose sur un partenariat entre acteurs publics (collectivités) et acteurs privés pour l'élaboration de la stratégie mais aussi pour l'animation et la gestion du programme.

LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2022

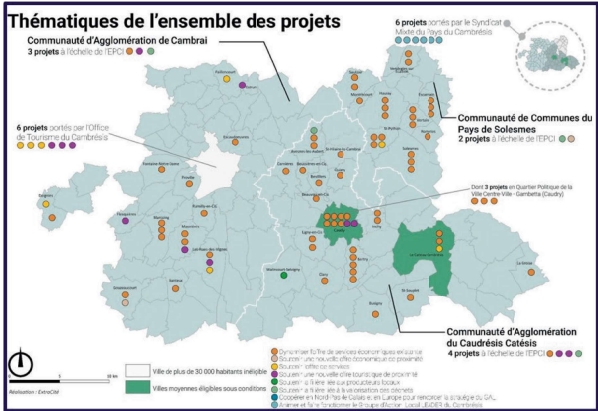
POURSUITE ET FIN DE LA PROGRAMMATION LEADER 2014/2022

En 2023, l'équipe technique du GAL a continué de constituer des dossiers de paiement (20 dossiers ont été payés, pour un montant de 413 915 €).

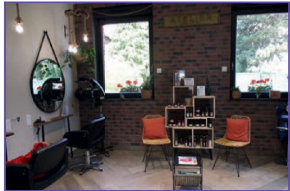
Au total :

- 16 comités de programmation et 12 comités technique
- 114 projets financés
- 1 874 026 € : 100% de l'enveloppe LEADER programmé
- 1 555 321 € : 83% de subvention LEADER payée, soit 98 dossiers payés

Répartition des projets LEADER 2014/2022 par thématique



Quelques projets soutenus en 2023



L'atelier de coiffure d'Emilie, Cantaigne sur Escaut



Signalétique touristique et culturelle, CA2C



Création d'un magasin d'optique, Optique GB, Caudry



Mise en valeur des déchetteries, CAC



Acquisition d'une cisaille et d'un centre d'usinage, Urba-tech, Solesmes

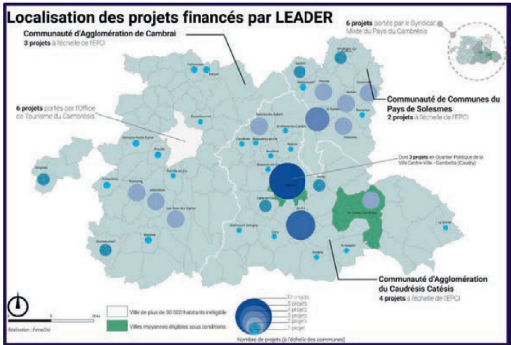
EVALUATION LEADER 2014/2022

En 2023, le GAL a poursuivi et finalisé l'évaluation de la programmation LEADER. Pour cela, la structure porteuse a fait appel à un bureau d'étude, Extracité, pour avoir un regard neutre et critique sur le déroulé de l'ensemble de la programmation. La mission était d'évaluer le programme LEADER, sa mise en œuvre et visait à rendre compte des actions entreprises sur le territoire du GAL du Cambrésis grâce aux fonds européens FEADER/LEADER.

- En 2023, plusieurs réunions se sont tenues :
- Atelier de co-production Evaluation LEADER, le 12 janvier, matin
 - Réunion du comité de pilotage « restitution de l'évaluation », le 21 février, après-midi à Cambrai
 - Réunions de travail avec Extracité, le 17 février, matin et le 27 février, après-midi, en visioconférence

L'évaluation s'est terminée en mars 2023.

- L'évaluation en quelques chiffres
- 20 entretiens menés auprès des membres du Comité de programmation, des porteurs de projets, les EPCI et partenaires du programme : chambres consulaires, Autorité de Gestion.
 - 33 réponses sur le questionnaire transmis aux 100 bénéficiaires



Les points à retenir :

Des plus-values multiples :

- Apport financier supplémentaire
- Réseau et mise en relation
- Ingénierie qualifiée, avec une continuité du binôme efficace
- Amélioration de la qualité du projet via l'accompagnement
- Une enveloppe renforcée en matière d'identification du projet

Sur le fonctionnement plus global :

- Un rôle fort du Pays dans le portage : indépendance, expérience, visibilité et représentation des intérêts de la ruralité
- Manque d'appropriation par les élus communaux
- Lourdeur du programme pour les communes non-membres du Comité de Programmation
- Difficulté pour les petits porteurs ayant un fonds de roulement insuffisant pour pallier les délais de paiement

A intégrer pour la future programmation

- Intégrer le fonctionnement (dégressivité sur les aides aux postes)
- Mieux diffuser la communication au-delà des communes membres du Comité de Programmation
- Mettre davantage en valeur les projets réussis lors des réunions du Comité de Programmation
- Soutenir les projets participatifs des habitants
- Renforcer l'articulation avec d'autres acteurs territoriaux

PROJET DE COOPÉRATION « ÉTUDE SUR LES LIEUX MULTI-SERVICES EN MILIEU RURAL »



À la suite de l'identification de constats similaires avec le PNR Oise - Pays de France sur les lieux multi-services dans les communes rurales, il a été décidé de s'inscrire dans un projet de coopération LEADER. Cette coopération a pris la forme d'un guide méthodologique à destination des élus « Comment créer un lieu multi-services en milieu rural », réalisé par le bureau d'étude Quartier Libre.

Le PETR et le PNR ont souhaité un guide « pratique ». Dans ce guide, on trouve des exemples concrets « clés en main » conçus pour éclairer les décisions des élus concernant la création, la reprise ou le soutien de lieux multi-services dans les communes rurales de leurs territoires. Des conseils de porteurs de projet, des analyses des forces et des faiblesses spécifiques à chaque type d'établissement complètent le guide. L'objectif de ce support est de permettre aux élus de questionner leur projet le plus en amont possible pour renforcer leur réussite dans le temps et d'analyser les facteurs clés de succès et les vigilances à avoir.

En tant qu' élu, quelles questions se poser ? Quel est l'existant dans ma commune et les villages voisins ? /Quels sont les besoins identifiés ? /Comment la commune peut-elle impliquer les habitants ? /Ai-je

un porteur de projet ? /Quel degré d'implication de la commune ? Porteur, partie prenante, facilitateur ?

Organisation et participation à plusieurs réunions de travail, de suivi, de comité de pilotage et de restitution aux élus :

- Réunion de lancement : 17 février après midi, Thun Saint Martin
- Réunions de travail : 23 juin, matin ; 26 juillet, après midi ; 05 et 29 septembre, matin
- Réunion du comité de pilotage : 29 août, matin, à Orry la Ville
- Réunions de restitution :
 - Le 23 octobre, matin : réunion de restitution, sur le Cambrésis, à Saint Souplet
 - Le 14 novembre, après-midi : réunion de restitution, à Orry la Ville



Fin 2023, le guide multi-services a été diffusé à chaque commune et à l'ensemble des partenaires.

LA NOUVELLE CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Le Pays a répondu à l'appel à candidature LEADER 2023-2027 (3ème programme pour le territoire) en avril 2023, en s'appuyant sur une évaluation du programme 2014/2020, et en concertation avec les acteurs du territoire (EPCI, communes, chambres consulaires, monde associatif, conseil de développement...). Il a veillé à mobiliser des acteurs qui étaient encore peu présents lors de la programmation précédente ou d'élargir les personnes ressources : Etat, Chambre d'agriculture, Département du Nord, et Région : nouveaux interlocuteurs de services en lien avec les thématiques.

Le processus engagé pour répondre à la candidature 2023/2027 :



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Avec la volonté d'être le plus exhaustif possible en terme d'actions et d'acteurs, trois groupes de travail se sont organisés.

Suite au lancement, un travail sur le diagnostic, a été réalisé en 3 groupes thématiques : le **26 janvier** : Économie / numérique / santé, le **02 février** : Tourisme / patrimoine / culture et le **09 février** : Développement durable / économie circulaire / circuits courts / mobilité douce.

Lors des ateliers « Diagnostic », les participants ont été amenés à répondre à 3 questions :

- Quels éléments de diagnostic disposez-vous sur la thématique ?
- Quel est votre regard sur le territoire : Atouts-Faiblesses -Opportunités-Menaces (AFOM) ?
- Quels projets potentiels connaissez-vous: projets existants à dupliquer, projets potentiels à l'horizon 2023-2027, projets extérieurs au Cambrésis intéressant de développer ?



Puis en mars, un travail sur la stratégie a été réalisé avec les mêmes groupes thématiques : le **02 mars** : Économie / numérique / santé, le **09 mars** : Tourisme / patrimoine / culture et le **16 mars** : Développement durable / économie circulaire / circuits courts / mobilité douce.

Lors des ateliers « Stratégie », les participants ont été amenés à répondre à 3 questions :

- Quels sont les enjeux, les objectifs stratégiques, les moyens du territoire, en s'appuyant sur les actions potentielles pré-identifiées ?
- Quels serait le cadre de financement des projets ?
- Quels projets de coopération sont envisageables ? problématiques et enjeux du territoire ?



Le 4 avril, les acteurs ont échangé sur la proposition de candidature lors de la réunion de restitution. Des compléments ont pu être apportés. Ainsi le Comité Syndical du 13 avril a validé le dossier de candidature LEADER 2023-2027.

Aussi une forte mobilisation a été constatée : 65 structures représentées, avec plus de 80 participants aux groupes de travail, réunions de lancement et restitution et 30 rendez-vous, et/ou contacts pris avec les acteurs et partenaires. Soit un total de près de 200 participations (des personnes s'étant mobilisées à plusieurs temps).

La candidature LEADER 2023-2027 du Pays du Cambrésis a été retenue, lors de la commission permanente du 30 novembre 2023 de la Région, pour une enveloppe initiale attribuée au territoire d'un montant de 1 108 190,65 € pour soutenir les projets du territoire.

Le programme LEADER 2023/2027 se dessine avec :
La priorité ciblée : **Déployer ses savoir-faire pour un territoire résilient.**

Les thématiques principales :

- le renforcement des services de proximité dans les villages
- le soutien des activités dans une démarche de consommation locale et durable : les circuits-courts, transformation, sensibilisation aux changements de comportement
- la valorisation des savoir-faire et des patrimoines pour un tourisme de proximité

Le Pays entre dans la période de conventionnement avec la Région.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2023

COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	1 187 467.40	1 283 793.94	2 471 261.34
Titres Emis	157 810.78	889 445.68	1 047 256.46
Réduction de titres			
Recettes Nettes	157 810.78	889 445.68	1 047 256.46
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	1 187 467.40	1 283 793.94	2 471 261.34
Mandats émis	223 659.70	834 126.67	1 057 786.37
Annulation de mandats	7 128.00	44 668.32	51 796.32
Dépenses nettes	216 531.70	789 458.35	1 005 990.05
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		99 987.33	41 266.41
Déficit	58 720.92		

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I / BUDGET PRINCIPAL			
Investissement	841 059.54	- 58 720.92	782 338.62
Fonctionnement	327 669.94	99 987.33	427 657.27
TOTAL	1 168 729.48	41 266.41	1 209 995.89

COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE « HABITER MIEUX »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	0	1 044 928.07	1 044 928.07
Titres Emis	0	408 881.50	408 881.50
Réduction de titres	0		
Recettes Nettes	0	408 881.50	408 881.50
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	0	1 044 928.07	813 015.01
Mandats émis	0	369 563.24	369 563.24
Annulation de mandats	0		
Dépenses nettes	0	369 563.24	369 563.24
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		39 318.26	39 318.26
Déficit			

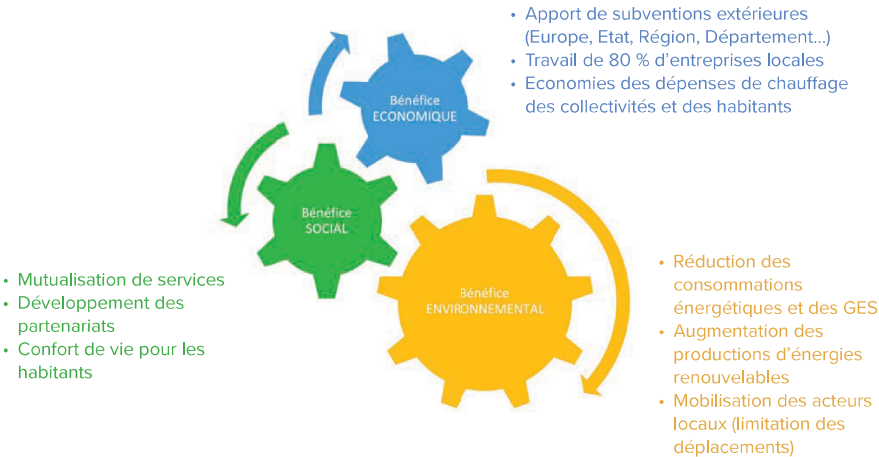
	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I / BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement	516 032.07	39 318.26	555.350.33
TOTAL	516 032.07	39 318.26	555.350.33

Chaque EPCI pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte :
Budget principal : cotisation de 2.60 € par habitant.
Budget annexe « Habiter Mieux » : cotisation de 1.50 € par habitant

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2023

Le travail mené par le Pays du Cambrésis permet de mobiliser des aides financières extérieures. En effet, on constate que 1 € de la cotisation des EPCI permet d'apporter sur le territoire 2.25 € de subventions extérieures. Ce ratio est de 6.88 € pour le PIG. Aussi, ces subventions permettent la concrétisation de projets et engendrent donc une activité économique locale : environ 80 % des entreprises mobilisées pour la réalisation de ces projets sont de l'arrondissement.

LES ACTIONS DU CAMBRESIS S'INSERENT
DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



Le PETR souhaite également montrer l'exemple dans son fonctionnement en ayant des actions en faveur du développement durable

Environnement	Social	Télétravail Depuis 2020, les agents ont la possibilité de bénéficier d'une journée de télétravail par semaine. En 2023, 4 agents sur 8 travaillent 1 journée par semaine en télétravail. Déplacements domicile-Travail Le Pays a permis aux agents de privilégier l'usage du train pour venir au travail, en adaptant si besoin leurs horaires. En 2023, 3 agents sur 8 viennent au travail en transport en commun Le + : 1 agent privilégie la marche à pied.
	Economie	Approvisionnement Lors des moments conviviaux, le Pays privilégie de travailler avec des restaurateurs/traiteurs et producteurs au plus proche de l'événement (à moins de 5 km). Déchets Lors des moments conviviaux, le Pays privilégie la vraie vaisselle ou des couverts recyclés.

LEXIQUE

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique – est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et par ces cofinanceurs. Son objectif, mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

ACTEE 2 : Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 (2018-2021) vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long-terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), créée en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. La principale mission de l'ADEME est d'accompagner et de financer des projets qui rentrent dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

AMI : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics (appels d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation).

ANAH : L'Agence nationale de l'habitat (Anah) met en oeuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants, définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux.

Les missions de l'Anah s'organisent autour de deux axes étroitement liés :

- la lutte contre les fractures sociales et territoriales
- la lutte contre la précarité énergétique.

AOM : Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

APA : L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, vivant à domicile ou en établissement médico-social (Ehpad ou unité de soins de longue durée).

Arbo climat : L'outil Arbo Climat permet d'évaluer et de valoriser l'impact positif du patrimoine arboré existant ; de mesurer et comparer l'impact en stockage de carbone et sur la lutte contre les îlots de chaleur de différents scénarii de plantation ; de sélectionner les essences pour obtenir des bénéfices sur des champs supplémentaires comme la résistance à une augmentation de température, l'intérêt pour la biodiversité.

Il s'agit ainsi d'un outil de prospective et d'aide à la décision pour les collectivités, qui permet de mettre en avant l'arbre qui est un moyen très efficace dans le contexte de changement climatique.

CAC : Communauté d'agglomération de Cambrai

CA2C : Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPS : Communauté de communes du Pays Solesmois

CEE : Certificats d'économie d'énergie

CEE bonifiées TEPCV : Ce dispositif prévoit que toutes dépenses de rénovation énergétique réalisées par un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de moins de 250 000 habitants -ou par une commune incluse dans ce territoire- peut donner lieu à délivrance de Certificats d'Economies d'Energie. Ces CEE sont bonifiés et permettent de financer jusqu'à la totalité de l'opération.

CEREMA : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Cerema, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Leur vocation est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au coeur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Collectivité territoriale : Une collectivité territoriale est une autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région,...) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État.

COT EnR : Un Contrat de développement des énergies renouvelables (COT EnR) est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. C'est un programme de développement des EnR à l'échelle d'un territoire, il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.

COT TRI : Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle. C'est un dispositif contractuel passé entre le Conseil Régional Hauts-de-France, l'ADEME et une collectivité territoriale pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer et de mobiliser tous les acteurs sur les enjeux de transition énergétique, écologique et de REV3. Il s'agit donc d'un dispositif permettant l'articulation de différentes démarches déjà en cours (SCoT, PCAET, REV 3, ...). Ce dispositif s'appuie sur : un protocole de partenariat structuré en 15 domaines de coopération avec au moins 9 objectifs quantifiés, des moyens financiers et une gouvernance élargie.

LEXIQUE

CRTE : Co-pilotés par la ministre de la Transition écologique, et la ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les Contrats de relance et de transition écologique répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les CRTE constituent le nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les acteurs locaux dans une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Vecteurs de la relance 2021-2022, ils favorisent l'investissement public et privé. Evolutifs, ils s'échelonnent sur les six ans du mandat municipal 2020-2026, en cohérence avec la durée des fonds européens et des contrats de plan Etat-région (CPER).

CUMAC : Abréviation de « cumulé » et « actualisé » qui s'emploie à la suite de l'unité d'énergie qu'est le kWh (1 kilowatt soit 1 000 W d'énergie par heure) ; Le cumac permet de déterminer la valeur financière d'un kWh d'énergie économisé en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables.

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux. La DETR est une dotation de l'Etat destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider des projets d'investissement.

DREETS : la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est un service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions relatives au système d'inspection du travail, sous celle de la direction générale du Travail. Pour les missions relevant de la compétence du préfet de département, elle est placée sous l'autorité fonctionnelle de celui-ci.

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local. L'investissement public local constitue une priorité gouvernementale depuis 2016, qui s'est traduite par la mobilisation du fonds de soutien pour l'investissement public local (DSIL), en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

EnR : les énergies renouvelables. On compte cinq sources d'énergie renouvelable principales : l'énergie solaire : les rayons du soleil ; l'énergie éolienne : la force du vent ; l'énergie hydraulique : la puissance de l'eau ; l'énergie biomasse : l'utilisation des matières organiques ; l'énergie géothermique : la chaleur de la terre.

ENRx : Structure publique régionale, Espaces naturels régionaux contribue à la mise en œuvre des politiques publiques : biodiversité, aménagement du territoire, préservation des ressources génétiques, éducation à l'environnement, agriculture durable, transition climatique et écologique, ... ENRx conçoit et anime ses missions et opérations régionales partagées dans les territoires : Centre régional de ressources génétiques Hauts-de-France, Plantons le décor, ...

EPCI : Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (communautés de communes, d'agglomération, urbaines, Métropoles).

FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

FEDER : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.

FNCCR : La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies est l'association nationale des services publics en réseaux, rassemblant plus de 850 collectivités de tous types pour 60 millions d'habitants représentés. Elle agit dans les domaines des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR, MDE, CEE...), des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que des réseaux numériques. Son action se décline selon 3 axes :

- représenter et fédérer l'ensemble des collectivités pour accompagner la rédaction des textes de lois
- nationaux et européens dans les Parlements et les Ministères
- accompagner ses adhérents dans leurs projets, sous les axes techniques, juridiques, ...
- animer les filières via l'organisation de journées d'étude, de colloque
- ACTEE 2 est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), qui est le porteur principal.

LEXIQUE

France Rénov' : Pour conseiller les ménages dans leurs projets de rénovation de leur logement, accélérer la transition énergétique dans l'habitat et accompagner davantage de ménages vers des rénovations performantes, le gouvernement a créé France Rénov'. L'Anah pilote ce service public et le déploie sur tout le territoire, pour permettre à chaque ménage d'améliorer le confort de son logement, de réduire ses consommations d'énergie ou encore de l'adapter en cas de perte d'autonomie (handicap, vieillissement).

FRATRI : Le Fonds régional d'amplification de la 3ème révolution industrielle est le dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021. Plusieurs formes d'intervention sont possibles : -Accompagnement des études préalables nécessaires au déploiement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...), -Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale,...

GAL : Les Groupes d'Action Locale sont les acteurs qui constituent le cœur de la démarche LEADER. Le Groupe d'Action Locale (GAL), met en œuvre une stratégie locale de développement et est l'interlocuteur de proximité des porteurs de projets.

GUH : Le Guichet Unique de l'Habitat est un service qui a pour objectif de conseiller et orienter vers le meilleur interlocuteur en fonction de la problématique, proposer des aides financières adaptées aux projets de travaux de rénovations énergétiques, aider les usagers confrontés à des problèmes liés au logement et rendre leurs démarches administratives plus simples. Sur le Cambrésis, le GUH a été confié à l'Espace Conseil France Rénov', déjà identifié comme porte d'entrée privilégiée des questions relatives à la rénovation énergétique.

GEMAPI : la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe). Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

INAHRI : INHARI est une association Loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement d'habitat et d'amélioration et les particuliers dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur habitat, en Hauts-de-France et en Normandie. INAHRI a une agence dans le Cambrésis et a notamment obtenu le marché du PIG « Habiter mieux » dans cet arrondissement.

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement : un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Loi «Climat et Résilience» : La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite «loi Climat et Résilience», vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises. Cette loi traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Elle vise à réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, dans un esprit de justice sociale. La loi climat et résilience envisage de réduire le rythme d'artificialisation de sols par deux, en vue d'atteindre la neutralité en 2050.

Loi MAPTAM : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM », vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.

Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi La loi no 2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions de 2015. La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

LEXIQUE

Mix énergétique : Le mix énergétique correspond à la répartition des différentes énergies primaires (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon, solaire, éolien, hydraulique, biomasse...) dans la production d'énergies directement utilisables telles que l'électricité ou la chaleur.

NEHS : Le département du Nord propose des aides à l'adaptation du logement ou au maintien à domicile, et des aides pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (ventilation, mise aux normes électriques, poêle à bois...) nommées Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS).

OAP : Créées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) se sont révélées être des outils de planification efficaces et largement plébiscités par les auteurs de Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunaux (PLUi) dans le cadre desquels elles s'inscrivent.

OPAH : L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre. Elle s'attache aussi à pallier l'insuffisance des services publics et le déclin des commerces pour répondre au mieux aux besoins des populations résidentes et vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

PAT : Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

PB : Propriétaires bailleurs

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDES : Le Plan de Déplacements établissement scolaire est un outil destiné à favoriser des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-école.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) sur les territoires situés hors métro-

poles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

PIG : Programme d'Intérêt Général

PIG « Habiter Mieux Sérénité » : Le Programme d'intérêt Général « Habiter Mieux Sérénité » est un programme d'aides aux travaux qui apporte une aide financière aux propriétaires occupants sous conditions de ressources pour leur projet de rénovation globale de leur habitat permettant de réaliser au moins 35 % d'économies d'énergie. Le PIG « Habiter Mieux Sérénité » a été initié en 2013 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023, est le second programme. Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales, Il a pour mission de lutter contre la précarité énergétique (130 dossiers annuels) et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (40 dossiers annuels), Il accompagne des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

PLH : Plan Local de l'Habitat. Un programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

PLU : Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PO : Propriétaires occupants

PO FART : Propriétaires occupants éligibles au Fonds d'aides à la rénovation thermique des logements.

PREPA : Plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques. Le PRÉPA est composé d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 et d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

RGE : Le label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc)

LEXIQUE

SARE : Le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique vise à aider les Français à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. C'est un guichet unique qui accompagne les ménages dans leurs travaux de rénovation thermique, assuré par France Rénov'.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SPEE : initié par la région Hauts de France, le Service Public d'Efficacité Energétique (SPEE) permet à des bénéficiaires du PIG d'accéder à un prêt à taux zéro pour payer les entreprises, avant de recevoir les subventions.

ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

ZFE : Une Zone à faibles émissions (ZFE), aussi appelée Zone à circulation restreinte (ZCR) est un périmètre défini sur un territoire précis, dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite sur «des plages horaires déterminées».

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_103
Objet :	Délibération 2024/103 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2024_103-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	934 o
Nom métier : 059-200030633-20241217-2024_103-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	10.8 Mo
Nom original : D103.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200030633-20241217-2024_103-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h24min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h24min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h25min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 08h25min30s	Reçu par le MI le 2024-12-19